

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES

DELIBERATION N° 2019/11 DU 29 MARS 2019

Portant sur l'inscription d'une subvention pour la coopérative scolaire de
SAINT AVIT DE TARDES

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 29 mars 2019
à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 21/03/ 2019
sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : FITZSIMONS Thomas, GIRAUD David, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie,
LAMY Roland, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETTELLE Suzanne

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire une
subvention au bénéfice de la coopérative scolaire de Saint Avit de Tardes, d'un
montant de 550 €.

Cette somme se décompose d'une somme de 250 € pour l'achat de petit équipement
divers et de 200 € pour le cadeau de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de Madame Le Maire et vote l'inscription d'une subvention
de 550 € pour la coopérative scolaire de Saint Avit de Tardes.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.
Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 05/04/2019
Et Affichage du : 05/04/2019